

COMPTE RENDU CAPL CADRES B
DU 04/06/2012

« tableaux d'avancement pour les 2 filières »

Vos représentants FO pour cette CAPL :

Sébastien LIEVRE (élu)

Marcel NAVARRO (expert)

REMARQUE IMPORTANTE : Tous les noms proposés par la Direction départementale ne seront peut être pas tous confirmés lors de la CAP centrale. Les collègues alors écartés seront promus l'année suivante.

*** APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES CAPL :**

Après des explications concernant le nouveau règlement intérieur des CAP locales, celui-ci est mis au vote par le Président de la CAPL, Mr Cérés :

VOTE : pour (Administration) + contre (SOLIDAIRE + CGT) + abstention (FO)

*** TABLEAUX D'AVANCEMENT AU GRADE DE Contrôleur 1^{ère} classe :**

Nombre d'agents figurant dans la plage d'appel statutaire (PAS) : 27.

Nombre d'agents finalement classés par la Direction et figurant donc dans la plage utile de sélection (PUS) : 12

Conclusion, **sur les 27 agents C2 promouvables, seuls 12 sont proposés par le Directeur.**

*** TABLEAUX D'AVANCEMENT AU GRADE DE Contrôleur Principal :**

Nombre d'agents figurant dans la plage d'appel statutaire (PAS) : 25.

Nombre d'agents finalement classés par la Direction et figurant donc dans la plage utile de sélection (PUS) : 7

Conclusion, **sur les 25 agents C1 promouvables, seuls 7 sont proposés par le Directeur.**

Avant de nous soumettre ce projet de classement au vote, nous émettons un vœu auprès du Président pour que les représentants du personnel puissent voter sur l'intégralité des agents promouvables statutairement et non pas seulement sur les agents proposés du fait du budget alloué. Nous estimons que tous les agents de la plage d'appel statutaire devraient être promus.

Cette année, nous constatons que 33 cadres B sont pénalisés (15 C2 et 18 C1). Ils ne pourront pas bénéficier du tableau d'avancement pour des raisons budgétaires.

Devant le refus catégorique de Mr Cérés de soumettre au vote l'ensemble des agents promouvables, les 3 organisations syndicales (FO, CGT et SOLIDAIRES) décident de quitter la salle.

Ces CAP locales, dites paritaires, ne doivent pas devenir de simples chambres d'enregistrement dans lesquelles le Président se refuse systématiquement de prendre en considération nos différentes requêtes.

Un véritable dialogue social paritaire ne demeure possible que si les deux parties prenantes jouent le jeu...

Site internet de votre section FO DGFIP 85 depuis Ulysse 85 :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>